

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD
Hôtel du Département – CS 80319 - Place Aristide Briand - 86008 Poitiers Cedex

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS BIARD

Le Comité Syndical dûment convoqué le 30 janvier 2024 s'est réuni pour une réunion le 6 février 2024 à 15 h 00 dans la salle René Monory à l'hôtel du Département de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Alain PICHON, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard.

Etaient présents :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Florence JARDIN, Gilles MORISSEAU, Michel FRANCOIS

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Alain PICHON, Pascale MOREAU, Sandrine BARRAUD, François BOCK, Gilbert BEAUJANEAU, Jean-Louis LEDEUX, Isabelle BARREAU, Anthony BROTTIER

Etaient Excusés :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Léonore MONCOND'HUY ayant donné son pouvoir à Florence JARDIN, Emmanuel BAZILE ayant donné son pouvoir à Michel FRANCOIS, Bastien BERNELA ayant donné son pouvoir à Gilles MORISSEAU

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires :

Claude EIDELSTEIN ayant donné son pouvoir à Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX ayant donné son pouvoir à Alain PICHON, Bruno BELIN

Participaient également à la réunion en qualité de :

Personnels des administrations

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Emmanuel DIAZ-ANNILO

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Gwenaëlle DUBÉE, Paul-Antoine TIXIER, Béatrice MOUSSION,

Experts

IENAIR

Jérôme COURTOIS

DGFIP

Christophe PELTIER

Le Président, après avoir vérifié que le quorum était atteint et communiqué sur les pouvoirs, propose d'ouvrir la réunion de ce comité syndical selon l'ordre du jour ci-dessous :

| | |
|---|--|
| 1 | Approbation du compte rendu du Comité syndical du 8 novembre 2023, |
| 2 | Rapport annuel du délégué |
| 3 | Débat des orientations budgétaires 2024 |
| 4 | Adhésion du SMAPB à l'association Aérospace Valley |

RAPPORT N° 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 8 NOVEMBRE 2023

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du comité syndical du joint en annexe 1.

RAPPORT N° 2 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Alain PICHON demande à Jérôme COURTOIS du Cabinet IENAIR de présenter le rapport annuel du délégué 2022. Le rapport permet de montrer une reprise du trafic par rapport à l'année 2019 grâce à l'ouverture de nouvelles lignes sur Barcelone et Edimbourg (taux de remplissage supérieur à 85 %). Les résultats du trafic 2022 confirmé en 2023 confirment la capacité de l'aéroport de retrouver son trafic d'avant COVID.

Les résultats financiers indiquent une diminution du déficit mais les résultats sont inférieurs par rapport aux prévisionnels. Il conviendra de surveiller les résultats de 2023 et la capacité financière de l'exploitant pour les prochaines années compte tenu des résultats antérieurs.

Pascale MOREAU précise que les créances importantes soulignées dans le rapport de la part de la compagnie Chalais ont finalement été payées en Juillet. Il convient par ailleurs de rappeler le décalage sur le versement du régalié (situation constatée sur l'ensemble des plateformes).

Alain PICHON demande aux délégués s'ils ont des questions relatives à la présentation de ce rapport.

Michel FRANÇOIS souhaite avoir des précisions sur l'augmentation des charges externes entre 2021 et 2022 et celles du personnel par rapport à l'année 2020.

Jérôme COURTOIS explique que la variation des charges s'explique par la suspension des contrats de sous-traitance sûreté et surveillance bagages du régalié compte tenu de l'arrêt du trafic en 2020. Les charges de personnel ont été diminuées en 2020 compte tenu notamment des mesures de chômage partiel.

Après ces précisions, Alain PICHON soumet au vote la présentation du rapport annuel du délégué

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la présentation de ce rapport

Nombre de délégués

En exercice : 16

Quorum : 9

Votants : 16

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 16

ont voté pour : 16

ont voté contre : 0

RAPPORT N° 3 – DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Alain PICHON demande à Béatrice MOUSSION de présenter le rapport de présentation des Orientations budgétaires 2024.

A l'issue de cette présentation, Alain PICHON demande aux membres s'ils ont des questions.

Gilles MORISSEAU souhaite avoir la confirmation que le bail emphytéotique avec EDF sera signé par le SMAPB et non par l'exploitant. Alain PICHON répond qu'un avenant à la promesse de bail a été signé récemment avec accord de la SEALAPB pour que le SMAPB signe le bail.

Gilles MORISSEAU souhaite par ailleurs disposer d'informations sur la préparation de l'avenant au contrat de DSP. Il souhaite notamment comprendre pourquoi le SMAPB devrait assumer la prise en charge de l'investissement de la piste alors que son financement devait être supporté par l'exploitant dans le contrat.

Cette prise en charge est dangereuse sur le plan financier dans un contexte de revalorisation des taux d'intérêt ; le SMAPB devant emprunter pour verser la subvention à l'exploitant.

Jérôme COURTOIS rappelle que la demande de l'exploitant n'est plus sur l'imprévision mais sur le cas de force majeure liée aux conséquences de la circonstance imprévue qui vient déséquilibrer le contrat. La période COVID n'a pas permis à l'exploitant de générer les recettes escomptées dans le CEP prévisionnel, ce qui a donc un impact sur la poursuite du contrat.

Le trafic a repris par rapport à 2019 mais il est en dessous des objectifs prévus dans le contrat. Celui-ci, en fonction des recettes prévues permettait de financer la piste. Cependant, le COVID et ses conséquences ne permettent pas de poursuivre la bonne exécution du contrat.

Pour retrouver l'équilibre du contrat, deux options sont envisageables :

- Une augmentation des contributions d'exploitation pour rééquilibrer le contrat en fonction du déficit constaté
- Une intervention en lieu et place de l'exploitant sur le patrimoine (notamment la piste) pour lui donner des marges de manœuvre supplémentaires

Le travail avec l'exploitant est à poursuivre pour évaluer précisément les conséquences du COVID et préciser ce que le SMAPB doit supporter sachant que le délégataire doit prendre également à sa charge une partie du déficit.

Cette analyse permettra d'évaluer le taux d'intervention du SMAPB pour le financement de la piste. Il est par ailleurs indiqué que l'intervention du SMAPB s'effectuera dans les limites du montant du contrat et dans le respect de la commande publique.

Sur le montant des travaux de la piste, 3 scénarii ont été présentés sachant que le scénario 1 est le plus acceptable en assurant la maintenance avec une reprise des bandes de roulement sans reprendre les pentes. Il conviendra d'obtenir l'accord de la DGAC sur la dérogation de la non reprise des pentes au regard de la certification européenne.

Gilles MORISSEAU souhaite que les études techniques soient poursuivies pour étudier des alternatives au scénario 1.

Alain PICHON rappelle qu'il est nécessaire de préserver le patrimoine de la piste. Il est impératif que les travaux soient réalisés pour éviter que la piste se dégrade avec la nécessité d'intervenir sur la structure. Elle doit être rénovée de façon durable. Le maître d'œuvre devra préciser la nature des travaux à réaliser.

Jérôme COURTOIS présente l'état des lieux de la piste indiquant que son état n'est pas homogène nécessitant d'intervenir sur toute la surface. En tout état de cause, il est nécessaire de s'assurer de la bonne étanchéité pour protéger les couches inférieures.

Michel FRANCOIS souhaite avoir des précisions sur la nature des informations que l'exploitant doit communiquer. Le délégataire a en effet eu des charges en moins pendant la période COVID. Il souhaite une communication en toute transparence de ces éléments.

Jérôme COURTOIS indique que ces éléments sont nécessaires. Il conviendra par ailleurs de travailler sur un nouveau CEP jusqu'au 31 décembre 2031. La situation s'est à peu près rétablie sur les années 2021 et 2022 mais l'exploitant a un retard de 4 ans sur la reconstitution du trafic.

Michel FRANÇOIS s'interroge sur les possibilités d'une performance de l'exploitant au-delà du prévisionnel. Jérôme COURTOIS précise qu'une clause de retour à meilleure fortune doit être indiquée dans l'avenant. Par ailleurs, le gain escompté ne doit pas dépasser celui prévu dans le contrat initial.

Avant le vote, Florence Jardin souhaite alerter sur les perspectives acceptables pour le budget du SMAPB notamment sur les coûts d'une nouvelle liaison entre Poitiers et Lyon.

Après cette présentation, sans nouvelles questions, Alain PICHON soumet au vote le débat des orientations budgétaires 2024.

Au vu des éléments présentés, le comité syndical approuve à l'unanimité la répartition des contributions 2024 entre le Département de la Vienne et Grand Poitiers et prend acte du rapport d'orientations budgétaires 2024.

Nombre de délégués

En exercice : 16

Quorum : 9

Votants : 16

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 16

ont voté pour : 16

ont voté contre : 0

RAPPORT N° 4 – ADHESION DU SMAPB A L'ASSOCIATION AEROSPACE VALLEY

Alain PICHON demande à Béatrice MOUSSION de présenter ce rapport.

Gilles MORISSEAU remercie le Président pour cette adhésion qui permettra de faire venir des entreprises mais également de pouvoir accueillir dans la Vienne des événements organisés par l'association.

Au vu des éléments présentés, le comité syndical à l'unanimité approuve cette adhésion et autorise le Président à entreprendre les démarches d'adhésion auprès d'Aérospac Valley.

Nombre de délégués

En exercice : 16

Quorum : 9

Votants : 16

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 16

ont voté pour : 16

ont voté contre : 0

Questions diverses :

- Alain PICHON informe les délégués qu'il a indiqué à la DGAC sa volonté d'appliquer des pénalités au maximum à la compagnie Chalais pour la 4^{ème} année d'exploitation. Il en a informé le Président du Syndicat Mixte de l'aéroport de la Rochelle.
- Le vote du budget primitif aura lieu le lundi 11 mars 2024 à 14 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, Alain PICHON lève la séance à 16 h 00